



Décision n°2026_54DEC

Département BATII
Direction de la Stratégie Patrimoniale

Objet : Délimitation de la parcelle OT n°562 sise 19 avenue du Clos du Cens à Nantes, au droit de la parcelle OT n°561, avenue Castellano à Nantes.

Décision

Le Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2025_10ARR du 1er avril 2025 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Vu la demande de délimitation présentée par Nantes Métropole Habitat, propriétaire de la parcelle OT n°561,

Vu le procès-verbal établi par Monsieur Clément DOCEUL, en sa qualité de géomètre-expert, pour consigner les opérations menées pour établir les limites de la parcelle à délimiter,

Décide

Article 1^{er} – De délimiter conformément au plan ci-annexé la parcelle OT n°562 sise 19 avenue du Clos du Cens à Nantes, au droit de la parcelle OT n°561, avenue Castellano à Nantes.

Article 2 – La présente décision sera affichée, copie sera transmise à Monsieur Clément DOCEUL, en sa qualité de géomètre-expert.

Article 3 – M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le 11 FEV. 2026

Pour Madame La Maire,

L'adjoint délégué,

Pascal BOLO

Transmis en préfecture le :
11 FEV. 2026

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20260211-2026_54DEC-AR
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026